

Prévention et contrôle des infections nosocomiales

**La Santé publique témoigne de l'engagement
des établissements de la région**

Trois-Rivières, le 18 avril 2007 - À la suite de ses visites dans les cinq milieux hospitaliers de la région, la Direction de santé publique a pu constater le sérieux avec lequel les établissements se sont mobilisés à l'égard de la prévention des infections. Dans son rapport présenté au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux, le directeur de santé publique, Dr André Dontigny, note un progrès évident en ce qui concerne la structuration des équipes de prévention et de contrôle des infections. Il relève également le respect des mesures de gestion des patients suspectés ou confirmés atteints de diarrhée associée au Clostridium difficile (DACD).

Formée du directeur de santé publique, d'un médecin infectiologue, d'une infirmière et d'un médecin conseil en maladies infectieuses, d'un conseiller en immobilisation et d'une personne-ressource en hygiène salubrité, l'équipe de l'Agence a rencontré la direction et les personnes concernées par la prévention des infections dans les cinq établissements hospitaliers de la région. L'équipe a également effectué des visites de l'urgence, des unités de soins et des installations en hygiène salubrité. Elle a aussi procédé à la revue et à l'analyse des dossiers des usagers touchés par des infections nosocomiales.

Au cours de ces visites qui ont eu lieu en décembre 2006 et en janvier 2007, l'équipe de l'Agence a identifié 17 constats et formulé huit recommandations sur les aspects organisationnels de la prévention et du contrôle des infections ; elle a soulevé 54 constats et 23 recommandations portant sur la gestion des cas suspects ou confirmés de diarrhées associées au C-difficile. Ces observations concernaient l'urgence, les unités de soins, l'analyse des dossiers, les prélèvements, l'hygiène et la salubrité ainsi que les immobilisations.

Recommandations

Parmi les principales recommandations émises par l'équipe de l'Agence, notons la mise à jour du plan d'action et la finalisation du programme de prévention et de contrôle des infections, le renforcement des équipes de prévention et contrôle des

infections, l'insistance sur les mesures concernant les visiteurs, l'amélioration de la notation au dossier relative aux symptômes observés et aux mesures prises, la poursuite de la formation de l'ensemble du personnel, l'information aux médecins quant au traitement optimal pour les cas complexes de DACD, le renforcement des équipes d'hygiène et de salubrité, l'amélioration des outils informatiques pour les salubristes ainsi que l'actualisation des projets immobiliers et la planification de travaux visant l'augmentation du nombre des chambres et des toilettes privées.

Suivi

La mise en œuvre des plans d'action et le suivi des mesures de prévention notamment celles contenues dans le *Rapport régional des visites des milieux hospitaliers* feront l'objet d'un suivi auprès des conseils d'administrations des établissements et auprès de l'Agence. Il est prévu qu'un tel suivi soit inclus dans les ententes de gestion à intervenir entre les établissements et l'Agence.

Pour plus d'information

Il importe de souligner que la Mauricie-Centre-du-Québec ne fait pas exception quant à la lutte aux infections nosocomiales qui frappent tous les établissements de la province.

Le site Internet de l'Agence de santé et services sociaux présente un tableau à jour de la situation. On peut en savoir plus en cliquant sur la bannière C-difficile en page d'accueil du site à l'adresse : <http://www.agencesss04.qc.ca/>

-30-

Source : André Dontigny
Directeur de santé publique, Mauricie et Centre-du-Québec

Pour information : René Lord
Conseiller en promotion de la santé
Agence de santé et de services sociaux
819 693-3972